

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 27 mai 2014, à 18 h.

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Madame France Choinière présidente, ouvre la séance et constate le quorum.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

France Choinière	présidente
Pierre Lavoie	vice-président

Michel Landry
Guy Vincent

Danny Aubin	commissaire parent au primaire
-------------	--------------------------------

Sont absents :

Georgette Beauregard Boivin	
Patrick Carrier	
Chantal Vallières Brodeur	
Valérie Banville	commissaire parent au secondaire

Sont également présents :

André Messier	directeur général
Eric Racine	directeur général adjoint
Ghislain Boutin	directeur général adjoint Ressources financières et Ressources matérielles
Katherine Plante	directrice, Service du secrétariat général et des archives

08CE1314-039

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Vincent et appuyé par monsieur Michel Landry :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point 5.4 – Services professionnels

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

08CE1314-040

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 AVRIL 2014

Il est proposé monsieur Pierre Lavoie et appuyé par monsieur Michel Landry :

D'ADOPTER avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

4. QUESTIONS DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 AVRIL 2014

Monsieur André Messier fait les suivis en cours.

5. RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

08CE1314-041

5.1 PAPIER D'IMPRESSION

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter le processus d'acquisition de papier d'impression par le comité d'achats regroupés (CRA), la Commission scolaire, en respect de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et de sa Politique d'acquisition de biens et services, s'associe avec le Centre des achats regroupés (CRA).

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à déclarer la valeur de leurs achats respectifs des membres du regroupement;

CONSIDÉRANT la résolution du 10 décembre 2013, qui autorise la participation de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs au regroupement des achats avec le Centre des achats regroupés (CRA);

Il est proposé par monsieur Guy Vincent et appuyé par monsieur Michel Landry :

QUE le Comité exécutif **AUTORISE** l'adjudication d'un contrat d'acquisition de papier d'impression avec le Centre des achats regroupés (CRA) dans le cadre des divers budgets et autorise le coordonnateur du Service des ressources matérielles à signer pour et au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs les mandats d'achats, et ce pour un montant de 141 000\$ pour l'année 2014-2015 à l'entreprise Unisource, de St-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

08CE1314-042

5.2 RÉFECTION DE DEUX SALLES DE TOILETTES AU BLOC SPORTIF À L'ÉCOLE MGR-DOUVILLE

CONSIDÉRANT le *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires*;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Comité exécutif d'octroyer les contrats de construction de moins de 250 000 \$ (incluant les allocations spécifiques du MELS);

CONSIDÉRANT le solde au budget pour rénover deux salles de toilettes au bloc sportif à l'école Mgr-Douville, affecté à ce projet, la résolution doit inclure les informations suivantes, soit : montant total du contrat, nom de l'entrepreneur à qui le contrat est octroyé, description sommaire du projet, nom de l'école où seront réalisés les travaux et dates prévues pour le début et la fin des travaux tel qu'il appert au tableau ci-bas;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture et l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

Il est proposé par monsieur Guy Vincent et appuyé par monsieur Pierre Lavoie :

D'OCTROYER le contrat de construction pour la réalisation du projet faisant l'objet d'allocations spécifiques du MELS dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » tel qu'il appert au tableau ci-bas:

Pour la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » 2010-2011.

TRAVAUX	ENTREPRENEUR	CONTRAT (avant taxes)
035 - École Mgr-Douville Rénover deux salles de toilettes au bloc sportif Début des travaux : Juin 2014 Fin des travaux : Août 2014	Athena Construction inc. de Dunham	118 482,00 \$

Adopté à l'unanimité.

08CE1314-043

5.3 **PASSIF ENVIRONNEMENTAL – REVOIR LE SYSTÈME DE DRAINAGE À L'ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC**

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Comité exécutif d'octroyer les contrats de construction de moins de 250 000 \$ (incluant les allocations spécifiques du MELS);

CONSIDÉRANT le solde au budget pour le passif environnemental à l'école Joseph-Hermas Leclerc affecté à ce projet, la résolution doit inclure les informations suivantes, soit : montant total du contrat, nom de l'entrepreneur à qui le contrat est octroyé, description sommaire du projet, nom de l'école où seront réalisés les travaux et dates prévues pour le début et la fin des travaux tels qu'il appert au tableau ci-bas;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture et l'analyse des soumissions et la recommandation;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par monsieur Michel Landry :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation du projet faisant l'objet d'allocations spécifiques du MELS dans le cadre du budget de passif environnemental tel qu'il appert au tableau ci-bas:

Budget de passif environnemental à l'école Joseph-Hermas Leclerc.

TRAVAUX	ENTREPRENEUR	CONTRAT (avant taxes)
052 - École Joseph-Hermas Leclerc Passif environnemental Début des travaux : Juin 2014 Fin des travaux : Août 2014	GMR Inc. de Lévis	132 644,00 \$

Adopté à l'unanimité.

5.4 **SERVICES PROFESSIONNELS – CHARGÉS DE PROJETS**

Ce sujet est retiré.

6. **RÈGLEMENT 3.4 – TRAITEMENT DU PERSONNEL**

08CE1314-044

6.1 **PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS : OCTROI**

CONSIDÉRANT que le besoin du Service des ressources humaines de s'adjoindre les services pour la gestion du programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres qualité - prix ajusté le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de service;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Comité de sélection qui fut nommé par le Conseil des commissaires le 25 mars 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection ayant siégé le 2 mai 2014;

Il est proposé par monsieur Guy Vincent et appuyé monsieur Pierre Lavoie :

QUE le comité exécutif **AUTORISE** l'adjudication d'un contrat de service dans le dossier du programme d'aide aux employés pour un terme de 3 ans, à l'entreprise Groupe Renaud, de Québec, au prix ajusté le plus bas de 165 583,30 \$ (avant taxes), conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Danny Aubin arrive à 18 h 11.

7. **RÈGLEMENT 3.5 – PROTECTION DES ACTIFS**

08CE1314-045

7.1 **ASSURANCES 2014-2015 – RENOUELEMENT**

CONSIDÉRANT que la police d'assurance obtenue dans le cadre du regroupement se terminera le 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT la résolution # 08CE1314-037 relativement au regroupement des commissions scolaires de la Montérégie-Estrie en vue du renouvellement de la police d'assurance pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement pour l'année 2014-2015 fournie par *Lemieux & Ryan et associés*;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la proposition faite par la firme *Lemieux & Ryan et associés*, le renouvellement serait fait pour un coût de 73 557 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Guy Turcot & associés* de renouveler de gré à gré pour une dernière année avec la firme *Lemieux & Ryan et associés*;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par monsieur Danny Aubin :

D'OCTROYER le contrat d'assurances générales de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, pour l'année 2014-2015, à la firme *Lemieux & Ryan et associés*, pour un coût de 73 557 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

8. **CONSENTEMENT MUTUEL**

Nil.

9. **COMMUNICATION ET APPUI**

Nil.

10. **AUTO-ÉVALUATION**

En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves?

Nil.

08CE1314-046

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Michel Landry et appuyé par monsieur Danny Aubin :

DE LEVER la séance à 18 h 14.

Adopté à l'unanimité.

Présidente

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

Secrétaire général

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"